

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA21-10-0001-1

RÈGLEMENT RGCA05-10-0008-7

RÈGLEMENT RGCA08-10-0007-3

RÈGLEMENT 1570-5

RÉSOLUTION PP-46

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements et la résolution suivante :

RGCA21-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021) afin d'ajouter des frais aux travaux relatifs au domaine public.

RGCA05-10-0008-7 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de déléguer certaines autorisations au directeur.

RGCA08-10-0007-3 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public en concordance au système A.G.I.R.

Règlement 1570-5 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse.

Résolution PP-046 afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa.

Ces règlements et cette résolution entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 14 avril 2021.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Anne-Sophie Bergeron